



## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

**Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 13**

**L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février, le conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le 13 février 2023, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.**

**Présents** : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, M. DESBOIS Dominique, M. VIEIRA Pascal, M. GASPAILLARD Vincent, M. MARCHAND Philippe, Mme ROUXEL Anne-Marie, M. CARDIN Yannick, Mme BADOUARD Sandrine, Mme GONTHIÉ Martine  
*formant la majorité des membres en exercice*

**Absents excusés** : Mme RUELLAN Christelle, Mme MARETHEU Virginia, Mme RAULET Laura

**Secrétaire** : Mme GONTHIÉ Martine

**Procurations** : Mme RUELLAN Christelle donne procuration à Mme ROUXEL Anne-Marie, Mme MARETHEU Virginia donne procuration à M. CARDIN Yannick

### **ORDRE DU JOUR :**

- *RPI Le Blé en Herbe*
  - *Dérogation rythmes scolaires*
  - *Projet de restructuration et d'extension*
    - *Résultat de l'appel d'offres (reporté)*
    - *Ligne de trésorerie (reporté)*
    - *Assurance dommage ouvrage (reporté)*
- *Finances - Budget communal : Vote des subventions 2023*
- *Informations et questions diverses*

## 1) RPI Le Blé en Herbe - Rythmes scolaires à compter de la rentrée 2023 – Demande de renouvellement de dérogation

Madame le Maire rappelle que Monsieur le Ministre de l'Education Nationale a souhaité, qu'à partir de la rentrée 2017, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques soit rendue possible par dérogation au cadre général de 4.5 jours.

Vu le Code de l'Education ;

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu l'avis favorable du conseil d'école du 7 février 2023 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander un renouvellement de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée 2023 ; l'organisation de la semaine scolaire de 4 jours avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées sera fixée comme suit :

- **Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8H45-12H00 et 13H30-16H15**

## 2) Vote des subventions 2023

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer en 2023 les subventions et participations suivantes :

- Centre Communal d'Action Sociale	<b>3000 €</b>
- Association Parents Elèves Ecole Publique	<b>500 €</b>
- OCCE COOP SCOL Ecole Publique (extrascolaire)*	<b>7360 €</b>
- APEL Ecole Privée (extrascolaire)*	<b>2300 €</b>
- Comité des Fêtes	<b>600 €</b>
- Club foot Merdrignac	<b>120 €</b>
- Le Souvenir Français	<b>15 €</b>
- Collège Saint-Nicolas Merdrignac	<b>210 €</b>
- Lycée du Mené Merdrignac	<b>15 €</b>
- Comice agricole Merdrignac	<b>450 €</b>
- Amicale des Pompiers Merdrignac	<b>350 €</b>
- Association Don du sang Merdrignac	<b>75 €</b>
- Mené Football Club	<b>75 €</b>

- Maison familiale rurale - Loudéac	<b>90 €</b>
- Chambre des Métiers et Artisanat des Côtes d'Armor - Ploufragan	<b>15 €</b>
- Centre Anticancéreux (Centre Eugène Marquis)	<b>100 €</b>
- Maison des Familles	<b>50 €</b>
- Société de pêche (Pêcheurs Haute Rance)	<b>30 €</b>
- Eau et Rivières de Bretagne	<b>30 €</b>
- Les Restos du cœur	<b>50 €</b>
- Solidarité Paysans Bretagne	<b>120 €</b>
- Association Quatre Vaulx – Les Mouettes	<b>15 €</b>
- Centre d'éducation et de réadaptation pour aveugles et déficients visuels - Plénée-Jugon	<b>100 €</b>
- Reliquat pour subvention et participation éventuelles	<b>1500 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 170 €</b>

\* Le montant des versements des subventions pour les activités extrascolaires sera validé en fonction des activités réellement réalisées

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Restructuration et extension de l'école : l'analyse finale des offres est en cours.
- M. CARDIN a présenté un chiffrage des consommations d'électricité de la commune notamment pour l'année 2022 ainsi que l'évolution de la consommation électrique depuis 2020. Il a également évoqué les prévisions de consommation et de facturation pour l'année 2023. Il a souligné que des efforts avaient été réalisés par la commune dans la maîtrise de ces coûts. Les élus restent attentifs à la consommation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public.